

# Rwanda

## La controverse suscitée par les déclarations de l'ex-capitaine Barril

Hervé Gattegno

Le Monde, 29 juin 1994

### **Le doute subsiste sur la présence d'une « boîte noire » dans l'avion abattu du président rwandais**

Y avait-il oui ou non une « *boîte noire* » à bord du Falcon 50 du président rwandais Juvénal Habyarimana, abattu le 6 avril au-dessus de Kigali par deux missiles d'origine inconnue ? Les informations relatives à cet attentat, publiées dans le Monde du 28 juin, indiquaient que l'ancien capitaine Paul Barril était en possession de la fameuse « *boîte noire* » ainsi que de la totalité des enregistrements de la tour de contrôle de Kigali. L'ex-capitaine Barril affirme avoir été mandaté par la famille du président Habyarimana pour découvrir « *les coupables et les commanditaires* » de l'attentat.

Ces informations n'avaient suscité mardi 28 juin en fin de matinée aucun démenti officiel. Seuls les services d'entretien de Dassault Falcon Service, qui assuraient la maintenance de l'avion présidentiel offert par la France au Rwanda en 1990, ont indiqué qu'ils n'avaient « *jamais vu d'enregistreur de conversation (Cockpit Voice Recorder, ou CVR) à bord, lors des révisions annuelles de cet appareil* ».

Les représentants de la société ont toutefois précisé que « *le client pouvait monter facilement ce type de boîte noire, l'avion disposant d'un prééquipement pour CVR* », tout en indiquant que la description de l'objet détenu par Paul Barril et détaillée dans *le Monde* ne correspondait pas aux modèles connus. La société Litton, mentionnée par *le Monde*, nous a indiqué que « *les dimensions de l'objet présenté par M. Barril ne [lui] semblent pas correspondre à celles d'un appareil commercialisé par [sa] firme* ». Invité du « *Club de la presse* » d'Europe 1, lundi 27 juin, le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, a déclaré qu'il ignorait où se trouvait la « *boîte noire* » de l'avion rwandais, mais qu'il demanderait, s'il se confirmait qu'elle était entre les mains de l'ancien gendarme de l'Elysée, « *que cette fameuse boîte noire et tout autre élément qui permettrait de faire la lumière sur les circonstances de l'attentat soient immédiatement et impérativement communiqués au secrétaire général des Nations unies, qui a reçu mission d'enquêter officiellement, au nom de la communauté internationale, sur cet attentat* ». Cette enquête ne

semble avoir connu jusqu'ici aucun développement. Pour sa part, la France n'a pas entrepris d'investigations, en dépit des décès de six de ses ressortissants : les trois membres de l'équipage du Falcon 50 ainsi que deux gendarmes en poste à Kigali et l'épouse de l'un d'entre eux, tués dans leur maison moins d'une heure après l'attentat.

Interrogé hier sur La Chaîne info (LCI), l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major des armées, s'est déclaré « favorable » à l'ouverture d'une enquête sur l'ensemble de ces faits. La veuve du président rwandais, pour sa part, est décidée à déposer « dans les prochaines semaines » une plainte pour assassinat devant la Cour internationale de justice de La Haye, sur la base notamment des éléments d'en-

quête découverts à Kigali par l'ex-capitaine Barril.

Dans une note adressée le 15 avril à l'ensemble de ses missions diplomatiques dans le monde, le ministère rwandais des affaires étrangères évoquait l'arrestation, sur les lieux du crash de l'avion, de « trois suspects » belges au moment où ceux-ci auraient tenté de « récupérer par la force la "boîte noire" sur l'épave de l'avion ».

Certaines sources militaires indiquent par ailleurs que des « soldats français » auraient récupéré ladite « boîte noire ». Il reste dès lors à savoir comment cet enregistreur de vol, qui n'existe pas pour les uns et pourrait exister pour les autres, aurait finalement atterri entre les mains de Paul Barril.